

Plan d'action régional et communautaire intégrés en itinérance

2022-
2024

Coordination et rédaction

Norman Gugg – directeur adjoint des programmes santé mentale et dépendance

Joanie Parent – coordonnatrice clinico-administrative services sociaux généraux, santé mentale adulte, itinérance et dépendance

Pascal Lefebvre – répondant régional en itinérance pour Lanaudière et coordonnateur du dénombrement 2022 pour Lanaudière

Maude Généreux – travailleuse sociale, santé mentale adulte 1^{re} ligne

Collaborateurs au projet

François Savoie – directeur général, La HUTTE

Sylvie Simard – directrice générale, Le Diapason

Maureen Riopel – coordonnatrice, Travail de rue Lavaltrie

Benoit Bouffard – chef de l'administration des programmes promotion prévention et organisation communautaire

Christiane Saucier – organisatrice communautaire, Service de promotion, prévention et organisation communautaire

Service des communications

Les partenaires de la table action prévention en itinérance de Lanaudière (TAPIL)

Mise en page et corrections

Christine Varin – technicienne en administration, Direction des programmes santé mentale et dépendance

Valérie Caron – adjointe à la direction, Direction des programmes santé mentale et dépendance

Service des communications

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Direction des programmes santé mentale et dépendance

1000, boulevard Saint-Anne

Saint-Charles-Borromée, Québec J6E 6J2

Ce document est la propriété exclusive du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (ex. : conférence, cours ou autre moyen semblable de diffusion), doit au préalable être autorisée par écrit par la Direction des programmes santé mentale et dépendance du CISSS de Lanaudière.

NOTE : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Table des matières

Liste des acronymes	5
Remerciements	7
Première partie : Contexte et réalités régionales de l'itinérance	8
1.1 Éléments contextuels	8
1.2 Réalités de l'itinérance sur le territoire	9
. Région de Lanaudière	9
. Organisation des services	9
. Portrait de l'itinérance sur le territoire lanauois	10
. Réalités observées par certaines ressources communautaires du territoire	10
1.3 Les grands apprentissages	11
Deuxième partie : Élaboration du plan intégré	14
2.1 Structure de gouvernance en itinérance dans Lanaudière	14
. Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL)	14
. Table action prévention en itinérance de Lanaudière (TAPIL)	15
. Coordination régionale en itinérance	15
. Communauté de pratique en itinérance	15
. Accès coordonné	16
2.2 Consultations	16
. Séquence de consultations pour la planification communautaire – Communauté désignée (CD) et Itinérance dans les communautés rurales éloignées (ICRÉ)	16
. Rencontres de concertation des sous-comités de la TAPIL	16
. Table nationale de coordination en santé mentale, dépendance et itinérance	16
. Rencontres régionales avec les partenaires communautaires	17
. Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI)	17
. Processus de cartographie	17
. Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)	17
2.3 Actions à mener pour lutter contre l'itinérance	17
. Détails des cibles et les modalités de consultation	20
. Autres démarches	21
. Offices municipaux d'habitation (OMH) et Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	21
. Itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRÉ)	21
. En résumé	21
2.4 Priorités communautaires et régionales et plan d'investissement dans le cadre du programme Vers un chez-soi	22
. Logement social et hébergement	22
. Amélioration et accès à des centres de jour et des haltes-chaleur	23
. Transport	23
. Formation et accès au revenu	23
. Plan d'investissement VCS	23
. Plan d'investissement VCS révisé	24
2.5 Accès coordonné	25
. Définition de l'itinérance qui soutient les principes de l'accès coordonné	26
. Mise à jour de l'évolution du déploiement de l'accès coordonné dans Lanaudière	27

Table des matières

2.6 Résultats régionaux	27
. Indicateurs de suivi	27
. Tableau 1 – Résultats à l'échelle communautaire	28
. Tableau 2 – Information contextuelle et historique	29

Conclusion **32**

. Liste des ressources d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir	33
---	----

Liste des acronymes

ASSS	Agence de la santé et des services sociaux
AVD	Activité de la vie domestique
AVQ	Activité de la vie quotidienne
CCI	Capacité communautaire et innovation
CD	Communauté désignée
CSS	Centre de services scolaire
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CRÉMIS	Centre de recherche de Montréal sur les inégalités, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté
CRIL	Comité régional en itinérance de Lanaudière
DI-TSA-DP	Déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique
DJ	Direction du programme jeunesse
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DRHCAJ	Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
DSM-D	Direction des programmes santé mentale et dépendance
DSPublique	Direction de santé publique
ÉSIL	Équipe spécialisée en itinérance de Lanaudière
HUL	Hébergement d'urgence Lanaudière
HUTTE	Hébergement d'urgence Terrebonne
ICRÉ	Itinérance dans les communautés rurales et éloignées
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMH	Office municipal d'habitation
PAII	Plan d'action interministériel en itinérance

Liste des acronymes (suite)

PARCI	Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance
PSI	Plan de service individualisé
PSL	Programme de supplément au loyer
RHU	Ressource d'hébergement d'urgence
RI-RTF	Ressource intermédiaire-Ressource de type familial
RLS	Réseau local de services
SHQ	Société d'habitation du Québec
SIM	Suivi intensif dans le milieu
SIV	Soutien d'intensité variable
SPLI	Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance
SRA	Programme de stabilité résidentielle avec accompagnement
TAPIL	Table action prévention en itinérance de Lanaudière
VCS	Vers un chez-soi (programme fédéral de lutte à l'itinérance)
VCS-CCI	Programme Vers un chez-soi – Capacité communautaire et innovation
VCS-COVID	Programme Vers un chez-soi – Covid-19

Remerciements

Nous voulons souligner le dévouement de tous ceux qui ont pu, individuellement ou collectivement, apporter leurs idées et leur soutien au développement de ce nouveau *Plan d'action régional et communautaire intégré en itinérance 2022-2024*. Un tel projet ne peut être réalisé sans la collaboration de différents partenaires communautaires et institutionnels. Grâce à leur implication et leur expertise, la planification répondra aux besoins des personnes en situation d'itinérance de notre territoire.

Nous nous devons de souligner la collaboration toujours soutenue des différentes instances de concertation en itinérance, dont la Table action prévention en itinérance de Lanaudière (TAPIL), le Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL) ainsi que la communauté de pratique.

Dans le contexte pandémique, l'énergie déployée par les différentes équipes du secteur communautaire et de l'établissement du territoire lanaudois a été offerte sans ménagement. Ce plan d'action régional vise à passer de l'urgence d'agir vers une planification proactive centrée sur les besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les efforts mobilisés dans la recherche de solutions font désormais place à la consolidation des collaborations étroites, respectueuses de l'expertise mutuelle et d'une richesse faisant rayonner notre région. Cette démarche ne pourrait être fidèle à la réalité du territoire si elle ne soulignait pas l'union des forces vécue lors de cette crise sanitaire.

À l'ensemble des équipes de l'établissement, des partenaires communautaires, intersectoriels et régionaux :
Merci de votre collaboration et de votre dévouement!

1.1 Éléments contextuels

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, en collaboration avec ses partenaires, propose son *Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) 2022-2024*, promouvant une vision collective des enjeux entourant l'itinérance dans notre région et la mobilisation des personnes concernées. Il trouve ses assises à travers les objectifs et les priorités du programme fédéral *Vers un chez-soi (VCS)*, une stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, notamment par le soutien offert aux personnes en situation de vulnérabilité à conserver un logement sécuritaire et abordable. D'autre part, il tient compte des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec énoncées dans le *Plan d'action interministériel en itinérance (PAII) 2021-2026* et dans la *Politique nationale de lutte à l'itinérance*, adoptée en 2014 par le gouvernement du Québec comme stratégie globale et préventive.

Plus précisément, le PARCI fait référence à la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2024, et deviendra l'outil de référence guidant le déploiement de l'offre de service en matière d'itinérance. Le PARCI 2022-2024 vise à assurer l'harmonisation des expertises, l'optimisation des ressources, l'identification des priorités d'actions régionales et à s'allier devant l'itinérance. C'est avec plaisir que vous retrouverez dans ce document le résultat d'un travail de concertation et de collaboration des acteurs en itinérance de Lanaudière.

Ce plan d'action s'inscrit en continuité des orientations ministérielles précédentes ciblées pour notre région. Il reprend les enjeux documentés dans le PAII 2015-2020 au travers d'une démarche réalisée grâce à la *Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI)*. Il s'appuie également sur les résultats des bilans antérieurs de l'offre de service lanaudoise en matière d'itinérance, l'évaluation des besoins ciblés par la TAPIL et, bien entendu, les grands apprentissages résultant des travaux réalisés au cours des dernières années.

Le PARCI 2022-2024 propose des orientations et des actions en vue d'assurer l'adéquation des services aux perspectives locales, régionales et nationales. Ce plan tient compte des orientations du programme de lutte à l'itinérance *Vers un chez-soi (VCS)*, pour la période 2022-2024, proposées par le gouvernement du Canada de concert avec le gouvernement du Québec. Il considère la volonté partagée des deux paliers de gouvernement fédéral et provincial afin de favoriser le virage vers des stratégies locales intégrées de prévention et de réduction de l'itinérance. Il inclut le développement et la mise en œuvre d'un accès coordonné permettant d'accéder à un toit pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

La planification du PAII 2021-2026 s'appuie sur des approches de prévention, d'accompagnement et d'intersectorialité, en plus de considérer les cinq axes de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* dans l'identification des actions prioritaires dans notre région en vue de contrer les situations de désaffiliation et de rupture sociale :

1. Le logement;
2. Les services de santé et les services sociaux;
3. Le revenu;
4. L'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle;
5. La cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.

Le PARCI 2022-2024 expose les réalités de l'itinérance dans Lanaudière. Les constats dressés au cours des dernières années expliquent la structure de gouvernance et les mécanismes de consultation mis en place et le PARCI propose un échéancier pour s'assurer d'atteindre ses objectifs.

1.2 Réalités de l'itinérance sur le territoire

Région de Lanaudière

Dans le contexte du soutien financier des gouvernements, fédéral (programme VCS) et provincial (PAII), il nous paraît essentiel de mettre en contexte les enjeux spécifiques associés aux diverses réalités faisant du territoire lanauois une région particulière dans la distribution des ressources nécessaires et disponibles.

Le territoire de Lanaudière est partagé en deux réseaux locaux de services (RLS) distincts, caractérisés par une région fortement urbanisée côtoyant la région métropolitaine (RLS Sud) ainsi qu'une région rurale s'étalant sur des centaines de kilomètres (RLS Nord) et accueillant une population quasi équivalente à celle du sud, mais répartie sur un vaste territoire agricole et récréotouristique.

Comme le spécifie la mise à jour du rapport provenant de la Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière d'octobre 2021¹, l'ensemble du territoire est d'une superficie totale de 12 038 km², soit 25 fois celle de l'île de Montréal, et 250 km séparent le point le plus au sud à celui le plus au nord. La région comprend 57 municipalités et une communauté autochtone, toutes regroupées dans six municipalités régionales de comté (MRC) réparties dans les deux RLS. En 2020, la région comptait 524 368 habitants, dont 298 571 au sud et 225 797 au nord. La région de Lanaudière représente 6,1 % de la population totale du Québec. De plus, les perspectives observées notent une croissance démographique qui sera plus importante que celle observée au niveau provincial pour les 10 prochaines années, soit 7,4 % comparativement à 5,5 %. D'ici 2031, on prévoit une augmentation de 2 % de la population jeunesse et de 40 % pour les personnes âgées de 65 ans et plus¹.

Organisation des services

La région de Lanaudière dispose d'un ensemble d'organisations communautaires et publiques reconnues en santé et en services sociaux qui répondent aux besoins multiples des personnes vulnérables. Celle-ci compte 17 lieux d'hébergement communautaire pour les personnes en situation de vulnérabilité. Parmi ces ressources, certaines répondent à des clientèles spécifiques, entre autres, auprès de la population adulte et jeunesse, des femmes victimes de violence conjugale et des parents monoparentaux (voir la liste des ressources d'hébergement en situation d'itinérance ou à risque de le devenir à l'annexe 1). De plus, il existe sept ressources de proximité sur le territoire qui œuvrent avec des clientèles désaffiliées en situation ou non d'itinérance, plus précisément cinq organismes en travail de rue et deux cafés de rue. D'autres ressources sur le territoire permettent de répondre à certains besoins essentiels, dont de l'aide alimentaire et l'accès aux biens de première nécessité.

En complément à ces services de proximité, un comité planifiera au cours de la prochaine année l'élaboration de la mise en place d'une clinique de soins de proximité au nord de la région. Ce projet vise une offre de soins délocalisés pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, vivant une désaffiliation sociale et des enjeux d'accès aux services de santé et de services sociaux. La clinique de soins de proximité repose sur une volonté de renforcer l'accessibilité aux soins de santé physique et mentale en partenariat avec le réseau communautaire et le CISSS de Lanaudière.

¹ CISSS de Lanaudière (2021). La région de Lanaudière et sa population : État des lieux et perspectives. Direction de santé publique. 36 p.

Portrait de l'itinérance sur le territoire lanauchois

Le dénombrement du printemps 2018 a permis de réaliser un deuxième portrait de l'itinérance au Québec. Cet exercice de sensibilisation et de mobilisation avait pour objectifs de dénombrer les personnes en situation d'itinérance visible et de recueillir des renseignements auprès d'elles dans le but d'en suivre l'évolution. Les données présentées dans cette partie proviennent du rapport *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*² produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Dans Lanaudière, 183 personnes en situation d'itinérance visible et cachée (plus précisément 75 % d'hommes, 23,3 % de femmes et 1,7 % d'autres identités de genre) ont été rejointes. Lors du dénombrement, les données sociodémographiques pour la région de Lanaudière ont fait ressortir une plus grande représentation de femmes dans les hébergements d'urgence en comparaison des ressources de transition. Environ 90 % des répondants étaient âgés de moins de 30 ans dans les ressources de transition. Aussi, 14 % des personnes interrogées provenaient des Premières Nations et 3 % d'entre elles se définissaient comme une personne métisse. Le dénombrement a permis d'identifier une plus grande proportion de personnes s'identifiant comme faisant partie d'une pluralité de genre et d'une diversité sexuelle, dont 6,1 % avec une orientation homosexuelle, 4,9 % avec une orientation bisexuelle et 3,7 % avec une autre orientation sexuelle. Les données recueillies ont démontré que la cause première liée à la perte d'un logement était la dépendance ou la toxicomanie (42 %). Toutefois, seulement 18 % des répondants avaient priorisé les services en dépendance ou en toxicomanie dans leur demande de service. La deuxième cause liée à la perte d'un logement était associée à une incapacité à payer le loyer ou l'hypothèque (16 %). De plus, 45 % ont soutenu avoir la nécessité d'une aide pour trouver ou garder leur propre logement, 37 % désiraient du soutien pour résoudre des problèmes légaux, 36 % souhaitaient obtenir une aide pour trouver un emploi et 32 % aimeraient recevoir des services en santé mentale. Enfin, 70 % des personnes avaient déclaré recevoir des prestations d'aide sociale comme principale source de revenus et 13 % avaient déclaré n'avoir aucune source de revenus.

Réalités observées par certaines ressources communautaires du territoire

En complémentarité du portrait sociodémographique présenté ci-dessus, cette partie relève des observations et des réalités rapportées par les ressources communautaires lors de rencontres de consultation (voir la section 2.2 Consultations).

L'expérience de l'une des ressources d'hébergement d'urgence de la communauté désignée, accueillant près de 900 personnes annuellement, soutient des données similaires en termes de représentation de genre. De plus, dans les maisons d'hébergement jeunesse, notamment les logements supervisés, 60 % des jeunes ont un ou des diagnostics en santé mentale dont 80 % d'entre eux sont médicamenteux; 40 % des jeunes proviennent de la rue et les autres ont été référés par des organismes communautaires. Dans le contexte pandémique, les jeunes âgés de 0-25 ans ont été plus difficiles à joindre, puisqu'ils ne fréquentaient plus les lieux de socialisation habituels (parcs, maison des jeunes, etc.).

En 2020-2021, un organisme en travail de rue de la communauté désignée rapporte avoir joint 192 personnes en situation de vulnérabilité. Selon leur expérience, le nombre de demandes pour les personnes âgées de plus de 60 ans a significativement augmenté. Cette augmentation pourrait s'expliquer en raison des répercussions de la crise sanitaire, notamment par une observation de difficultés associées à l'utilisation de la technologie et du contexte de vulnérabilité liée à la perte d'autonomie et à l'isolement social.

² MSSS (2018). Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf>.

En travail de rue, on a observé une nette augmentation des demandes d'aide en lien avec le logement, plus spécifiquement de 19 % en 2020-2021, comparativement à 4,2 % pour l'année précédente. La demande pour une aide alimentaire a aussi augmenté de manière significative en 2020-2021, soit 44 % de plus que l'année précédente.

Finalement, les ressources communautaires ont relevé une augmentation des interventions effectuées avec une ou des problématiques de santé mentale. Cette observation est soutenue dans la majorité des organisations desservant les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

1.3 Les grands apprentissages

La démarche d'élaboration du PARCI avec les partenaires du CISSS de Lanaudière a permis de préciser les priorités en matière de lutte à l'itinérance pour la région dans une perspective d'accessibilité, en regard du droit fondamental au logement et de dignité humaine, en favorisant l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les mesures retenues, provenant des orientations ministérielles, représentent un soutien considérable pour les personnes en situation de vulnérabilité pour la région lanauoise.

Ainsi, cinq grands apprentissages seront présentés relativement au processus de concertation et les réflexions entourant les réalités de l'itinérance dans Lanaudière :

1) La nécessité d'avoir des ressources adaptées à la réalité régionale et aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

- La crise sanitaire des deux dernières années a engendré la révision des modèles d'intervention et a contraint les différents acteurs à adapter les approches pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, notamment dans une perspective de réduction des méfaits. La problématique d'accessibilité aux services, en raison des mesures sanitaires, a motivé le déploiement de ressources adaptées en fonction de cette nouvelle réalité.
- D'ailleurs, les investissements VSC-COVID ont permis la rénovation d'un hébergement d'urgence à Terrebonne pour les personnes en situation d'itinérance permettant une plus grande capacité d'accueil tout en respectant les mesures sanitaires. Également, un partenariat entre les ressources communautaires et le CISSS de Lanaudière a permis l'ouverture, de mars 2020 à juillet 2021, d'un refuge au nord de Lanaudière. La réalisation de ce projet a répondu à l'augmentation de la demande, en plus de permettre une intervention directe auprès des personnes fragilisées par le contexte pandémique (ex. : perte d'emploi, précarité financière) et dans certains cas, de prévenir une désaffiliation sociale; d'où la nécessité de maintenir des ressources adaptées aux diverses réalités et accessibles pour les personnes en situation de vulnérabilité extrême.

2) Les particularités du territoire lanauchois et la complexité à joindre les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

- Plusieurs éléments contribuent à la complexité à joindre les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir dans la région. La superficie du territoire lanauchois est l'une des principales causes, particulièrement en raison des lacunes associées au réseau de transport sur l'ensemble du territoire lanauchois. Aussi, les ressources d'hébergement d'urgence sont concentrées dans les centres urbains accentuant la problématique d'accessibilité pour les personnes en milieu rural. Ainsi, ces personnes doivent souvent s'éloigner de leur réseau de soutien pour obtenir des services et avoir accès aux ressources communautaires dans les centres urbains. Pour ces raisons, l'amélioration du réseau de transport demeure une priorité régionale soutenue.
- Les orientations ministérielles du PAII 2021-2026 soutiennent la pertinence d'une équipe de proximité en itinérance, considérant notamment des enjeux complexes associés à la problématique et aux particularités des diverses régions du Québec. Depuis plus de cinq ans, l'équipe spécialisée en itinérance de Lanaudière (ÉSIL), assure une réponse plus adaptée à la réalité des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Comme il le sera présenté ultérieurement, étant donné son mandat d'accompagnement, l'ÉSIL s'inscrit dans deux mesures financées par le PAII 2021-2026 (mesures 3.1 et 6.3). Les investissements permettront de bonifier les ressources humaines de l'équipe par la création de nouveaux postes d'intervenants psychosociaux, incluant un intervenant dédié aux services de proximité en dépendance.

3) Le défi associé à une crise du logement dans Lanaudière

- Les réflexions réalisées entourant la crise du logement sur le territoire lanauchois ont mené à l'identification d'une autre priorité régionale, soit celle d'améliorer l'accès à un logement adéquat à un coût raisonnable pour les personnes en situation de vulnérabilité. La pénurie de logements a favorisé une hausse significative du prix des loyers en plus d'accentuer les critères parfois subjectifs et aléatoires dans le processus de sélection des locataires³. Les concertations avec les partenaires communautaires lanauchois ont mis en lumière la complexité pour ces personnes d'avoir recours au *Programme de supplément au loyer* (PSL) dans la région. Dans le contexte actuel, il serait possible de croire qu'un propriétaire puisse avoir une préférence pour une personne solvable, plutôt que celle en situation de précarité financière dans l'attribution d'un logement locatif. Une incidence a ainsi été observée sur le taux d'occupation des ressources d'hébergement d'urgence et transitoire vers une augmentation de la durée du séjour dans les ressources déjà à pleine capacité en raison du prix des loyers. Cette situation s'est traduite par une augmentation substantielle des coûts au cours des cinq dernières années (15,33 % pour Joliette, 22,75 % pour Lavaltrie, 34 % pour Terrebonne et 21 % pour Repentigny) jumelée au faible taux d'inoccupation des logements dans Lanaudière (soit 0,5 % à Joliette, 0 % à Rawdon, 0,4 % à Terrebonne et 0 % à Lavaltrie)⁴.

³ Samedy, F. (2022). La crise du logement est bien présente dans Lanaudière.
Repéré à : <https://monjoliette.com/la-crise-du-logement-est-bien-presente-dans-lanaudiere/>

⁴ Latour, G. (2021). Une crise du logement bien réelle en région.
Repéré à : <https://infolanaudiere.ca/une-crise-du-logement-bien-reelle-en-region/>

À titre indicatif, le taux d'équilibre d'inoccupation des logements devrait se situer autour de 3 %, ce qui explique également la crise du logement dans Lanaudière en fonction des données actuelles⁵.

4) La difficulté à maintenir une stabilité relationnelle avec les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

- La pénurie de main-d'œuvre et le roulement du personnel au sein du CISSS de Lanaudière ainsi que dans les organismes contribuent à une instabilité relationnelle auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Entre autres, la transmission des informations aux nouveaux employés et les limites des structures organisationnelles de services sont des enjeux pouvant constituer une entrave au maintien de relations avec les personnes en situation de vulnérabilité. Dans certains cas, il en résulte une perte de confiance des personnes utilisatrices envers les services et représente un défi de les rallier à un processus de réaffiliation sociale.
- Les investissements financiers du gouvernement fédéral ont toutefois permis une plus grande stabilité dans l'offre de services auprès des personnes en situation de vulnérabilité (ex. : reconduction de projets, création de postes). Aussi, le dortoir mis en place temporairement pendant la crise sanitaire au nord de Lanaudière a permis d'assurer des liens étroits entre les ressources communautaires, les intervenants du CISSS et les personnes en situation de vulnérabilité. Ce projet, en partenariat avec le milieu communautaire, aura permis aux intervenants en place de mieux saisir les enjeux liés à la problématique d'itinérance et les besoins des personnes et ainsi, de clarifier les priorités régionales au regard des connaissances expérientielles.

5) Les répercussions de la crise sanitaire pour les personnes en situation de vulnérabilité démontrant l'importance d'une responsabilisation collective

- La crise sanitaire a fragilisé les personnes en situation d'itinérance et en situation de vulnérabilité. Cette réalité a fait augmenter les problématiques psychologiques des personnes en situation d'itinérance, notamment des manifestations anxieuses et dépressives, une humeur plus irritable et des troubles du sommeil⁶. Parallèlement, les périodes de confinement au Québec ont mené à la fermeture temporaire de commerces et de restaurants qui, pour plusieurs personnes sans domicile fixe, représentaient leur filet social afin d'accéder à une salle de bain pour une hygiène de base ou pour obtenir de la nourriture gratuitement⁷. La crise sanitaire a accentué la complexité des difficultés vécues par les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, générant une réalité d'hébergement temporaire plus fréquente et une augmentation du besoin d'accompagnement en lien avec le contexte d'isolement et d'exclusion sociale. Enfin, les répercussions de la crise sanitaire ont suscité la mobilisation de la collectivité lanaudoise pour venir en aide aux personnes en situation de vulnérabilité, entre autres, par le don de biens essentiels et de denrées alimentaires.

⁵ Latour, G. (2021). Une crise du logement bien réelle en région.
Repéré à : <https://infolanaudiere.ca/une-crise-du-logement-bien-reelle-en-region/>

⁶ Bertrand, K. (2020, 22 août). « Genre et intervention en dépendance en contexte de pandémie auprès des personnes en situation de précarité sociale : le projet GID-COVID », Synthèse préliminaire des connaissances : réponse rapide, 64 p.
En ligne : <https://iud.quebec/sites/iud/files/media/document/VF%20GID-COVID%20-%20>

⁷ Journal La Revue (2021). L'itinérance, une réalité bien présente dans notre région.
Repéré à : <https://larevue.qc.ca/article/2021/10/20/l-itinerance-une-realite-bien-presente-dans-notre-region>

2.1 Structure de gouvernance en itinérance dans Lanaudière

La région de Lanaudière compte trois mécanismes de concertation visant à assurer une communication constante relative aux situations d'itinérance ou de précarité résidentielle. À ces trois instances, se sont ajoutées des rencontres locales dans le contexte de la pandémie (COVID-19) dans le but d'assurer une communication régulière et d'adapter la réponse aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Le CRIL assure une responsabilité en lien avec le PARCI, le suivi de coordination régionale en itinérance et le continuum de services en itinérance.



Comité régional en itinérance de Lanaudière (CRIL)

Ce comité a été mis en place en décembre 2009 à la suite de la publication du PAII 2010 2013. La TAPIL avait décidé d'interpeller l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière (ASSS) pour soumettre ses réflexions concernant la situation de l'itinérance dans Lanaudière. La direction générale de l'ASSS avait donc procédé, à l'invitation des directions des programmes généraux et de santé mentale des centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Nord et du Sud de Lanaudière, à une rencontre avec les représentants de la TAPIL portant sur la problématique de l'itinérance. À la suite de cette première rencontre, le CRIL a été créé. Celui-ci agit comme comité directeur en itinérance pour la région.

Le CRIL vise à assurer la continuité et l'accès aux services pour les clientèles itinérantes en facilitant les transactions et les transitions intersectorielles, en plus d'assurer le suivi du plan d'action régional en itinérance découlant du PAII. Dans un but de réseautage, la composition du CRIL comprend maintenant l'ensemble des membres de la TAPIL ainsi que des représentants d'Emploi-Québec, des centres de services scolaire, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), des représentants des services de police du territoire et, bien entendu, des représentants des directions cliniques du CISSS de Lanaudière. Au cours de la prochaine année, le PARCI souhaiterait inclure un usager ressource au sein des structures de concertation.

Dans un contexte habituel d'intervention courante sans crise sanitaire, les rencontres se tiennent quatre fois par année et sont animées par le responsable du dossier en itinérance du CISSS de Lanaudière en collaboration avec un comité de coordination issu du CRIL. Des sous-comités sont mis en place dans le but d'assurer l'avancement des travaux et d'établir une communication fluide avec les autres partenaires du territoire lanauois. Depuis le printemps 2020, le CRIL n'a pas siégé dans sa forme habituelle, mais plutôt dans le cadre de rencontres sous-régionales adaptées au contexte de la pandémie.

Table action prévention en itinérance de Lanaudière (TAPIL)

La première concertation de la TAPIL a été mise en place en 2001. Celle-ci regroupe 27 partenaires communautaires et des représentants du CISSS de Lanaudière. Il y a des représentants des hébergements d'urgence en itinérance, des organismes en travail de rue, des cafés de rue ainsi que d'autres organismes sensibles à la réalité de l'itinérance. La TAPIL se réunit formellement de quatre à six fois par année et assure le suivi de différents dossiers en ajoutant, au besoin, des rencontres thématiques en fonction du contexte et des événements. Un comité de coordination voit à la préparation des rencontres annuelles.

La TAPIL a pour principale mission de rassembler les acteurs concernés par le phénomène de l'itinérance dans Lanaudière, et ce, dans une perspective de prévention et d'action, afin de s'assurer que les personnes touchées par cette réalité soient reconnues, écoutées et qu'elles reçoivent les services auxquels elles ont droit selon leurs besoins.

À ces rencontres, peuvent s'ajouter des rencontres spéciales, des formations ou des présentations sur les enjeux de l'itinérance. Plusieurs comités de travail sont déployés de manière régulière ou ponctuelle selon les besoins.

Coordination régionale en itinérance

Soutenue par le répondant régional en itinérance, la coordination régionale assure différents rôles, dont les démarches permettant la mise en œuvre de plusieurs projets découlant directement de demandes ministérielles : le déploiement du PAII, du PARCI, du dénombrement, de la cartographie des appels de projets, les redditions de comptes, etc.

Un autre mandat significatif pour les prochaines années, provenant directement de l'entente *Vers un chez-soi - Capacité communautaire et innovation (VCS-CCI)*, est prévu pour le répondant régional, soit le soutien direct dans le déploiement de l'accès coordonné. Selon les recommandations que proposera le rapport de la cartographie régionale, l'accès coordonné permettra aux ressources de la communauté désignée d'élaborer des stratégies d'action, par une participation volontaire des personnes en situation d'itinérance, dans une intervention d'accès aux ressources selon les besoins de la personne et de les diriger avec le moins d'intermédiaires pour avoir accès à ce soutien.

Par ailleurs, le répondant régional maintient un lien étroit entre les acteurs œuvrant en itinérance, tant sur le plan du communautaire que des autres paliers gouvernementaux. Les membres de la coordination régionale demeurent en étroite collaboration avec les équipes des programmes concernés au sein même du CISSS ainsi que des autres instances de gouvernance.

Communauté de pratique en itinérance

Cette communauté de pratique a été mise en place en 2011 de manière à assurer la fluidité des services et d'intensifier les niveaux de partenariat. Cette communauté est basée sur les complémentarités de chacun ainsi que sur le partage des compétences. Les participants sont majoritairement des intervenants ou des collaborateurs œuvrant directement auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ils se réunissent six fois par année dans l'intention de partager leurs savoirs, d'identifier les bris de services et d'agir en complémentarité et en cohérence des travaux réalisés avec l'ensemble des instances en matière de lutte à l'itinérance de la région.

Accès coordonné

Considérant la mission de l'accès coordonné (voir section 2.5 Accès coordonné) et la nécessité de définir une structure de gouvernance, la recommandation de l'ensemble du modèle d'accès coordonné sera publiée avec le rapport de la cartographie en septembre 2022. Évidemment, une structure assurant une représentation variée du système de soutien sera nécessaire afin de répondre aux critères généraux.

2.2 Consultations

Séquence de consultations pour la planification communautaire – Communauté désignée (CD) et Itinérance dans les communautés rurales éloignées (ICRÉ)

Depuis février 2020, plusieurs rencontres de consultation avec les partenaires ont été réalisées en prévision du PARCI ainsi que du PAII. Elles avaient pour objectifs d'assurer une démarche stratégique quant au droit aux logements et aux enjeux complexes liés à la problématique de l'itinérance dans Lanaudière. D'ailleurs, ces moments de concertation ont permis d'appuyer le fait qu'il existe un manque de ressources adaptées, particulièrement en raison du contexte de la pandémie, pour répondre aux besoins de la population en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les enjeux soulevés avec ces partenaires ont mené à une meilleure communication des constats et à une recherche de solutions en considérant le portrait de l'itinérance sur le territoire lanauois. Au fil de ces rencontres de consultation, les actions prioritaires ont été ciblées en collaboration étroite avec les partenaires du milieu.

Voici un résumé abrégé des rencontres de consultation du processus ayant mené au présent rapport :

Rencontres de concertation des sous-comités de la TAPIL

Entre le 17 février 2020 et le 2 décembre 2021, cinq rencontres des sous-comités de la TAPIL ont eu lieu dans le but de définir une vision régionale et globale de la problématique de l'itinérance sur le territoire de Lanaudière. De ces rencontres, sont ressortis quelques principes directeurs concernant les actions prioritaires à entreprendre :

- Actualiser une stratégie globale dans une perspective de responsabilisation collective;
- Maintenir une approche d'accompagnement et de soutien dans la collectivité;
- Assurer un leadership et une concertation intersectorielle dans les actions prioritaires;
- Reconnaître la diversité des parcours de vie et des besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, en plus de renforcer leur pouvoir d'agir.

Table nationale de coordination en santé mentale, dépendance et itinérance

Entre mars 2020 et janvier 2021, une présence hebdomadaire de la coordination régionale a été assurée à cette table nationale jugée nécessaire en raison des enjeux vécus en itinérance pendant le contexte de pandémie. Cette participation a permis de préciser les besoins liés aux investissements VCS-COVID non récurrents dans le cadre des quatre appels de projets proposés entre le printemps 2020 et l'automne 2021.

Rencontres régionales avec les partenaires communautaires

Entre le 21 octobre 2021 et le 4 novembre 2021, quatre rencontres ont eu lieu avec divers acteurs clés des organismes communautaires dans la lutte à l'itinérance recevant notamment des investissements de VCS. Ces rencontres ont aussi permis de préciser les démarches à venir quant aux appels de projets, à la cartographie et à l'accès coordonné, ainsi que les orientations ministérielles visées pour les investissements financiers de VCS.

Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI)

Une version préliminaire du PARCI 2022-2024 a été présentée aux différents partenaires le 2 décembre 2021 dans le but d'obtenir leurs commentaires et leurs validations. Des modifications ont été apportées pour bonifier la version soumise en intégrant des compléments d'information reçus. Avant la diffusion du PARCI 2022-2024 auprès de la population lanauoise, la version finale a été validée par la Direction de santé publique (DSPublique) et la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) du CISSS de Lanaudière.

Processus de cartographie

Plusieurs rencontres ont été effectuées avec des conseillers en itinérance du MSSS pour soutenir le processus de cartographie à venir. Aussi, des rencontres seront planifiées d'ici l'automne 2022 avec des acteurs œuvrant auprès des personnes en situation de vulnérabilité, dont celles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Elles auront pour but de cartographier le système d'hébergement et de logement dans Lanaudière, d'identifier les initiatives en matière de lutte à l'itinérance et les outils de gestion. Des informations ont déjà été recueillies grâce à des consultations avec les membres de la TAPIL, notamment à l'égard du PAII 2021-2026. Une version à jour de la cartographie de la région de Lanaudière sera déposée en septembre 2022.

Plan d'action interministériel en itinérance (PAII)

Suivant les recommandations du PAII 2021-2026, plus de neuf rencontres de consultation avec les partenaires œuvrant en itinérance ont été réalisées. Les conclusions de ces rencontres sont présentées au point 2.3.

2.3 Actions à mener pour lutter contre l'itinérance

Avant d'illustrer un portrait de l'évolution du déploiement du PAII 2021-2026 dans la région, il est à noter que les démarches présentées prennent en considération les engagements du gouvernement du Canada dans le cadre du programme VCS visant à bonifier de façon importante le soutien aux communautés pour répondre adéquatement aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Il s'agit d'une réponse à l'engagement du gouvernement du Québec à prévenir les trajectoires qui mènent à une situation d'itinérance et à accompagner les personnes qui s'y trouvent vers la stabilisation de leur situation résidentielle, financière, socioprofessionnelle, juridique et/ou de santé, en tenant compte de leurs besoins, de leur rythme et de leurs aspirations.

La structure du PAI 2021-2026 est répartie en 3 axes principaux (prévention, accompagnement et intersectorialité), 14 actions, ainsi que 31 mesures. Au total, pour la région de Lanaudière, un financement de 5 642 292 \$ sur cinq ans est prévu, dont 764 692 \$ pour 2021-2022.

Le financement dans Lanaudière soutient les mesures suivantes :

Mesure 1.1 : montant octroyé de 167 083 \$

- Dans le cadre de cette mesure, il y a eu des concertations entre la DSM-D, la DPJ, la DJ du CISSS de Lanaudière et les groupes communautaires. Il a été convenu que l'accompagnement des jeunes qui quittent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation sera assumé par des organismes communautaires jeunesse considérant leur place significative dans la communauté et leur expertise d'intervention au *Programme de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)*. À ce montant est intégré cinq fois un montant de 2 500 \$ pour des trousse de départ pour l'accès et l'arrivée en logement de chaque *Programme de supplément de loyer d'urgence* disponible pour l'année 2021-2022.

Mesure 3.1 : montant octroyé de 1 602 367 \$

- Ce montant est attribué au rehaussement du continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance.
- La totalité de la somme réservée pour la première année a été répartie également entre les quatre ressources d'hébergement d'urgence de Lanaudière accueillant des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir âgées de plus de 18 ans. Deux de ces ressources sont spécialisées pour les jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans. Comme proposé par cette mesure, ce financement doit permettre le développement d'interventions et d'accès aux ressources pour offrir une alternative aux personnes ayant un problème de consommation, mais ne nécessitant pas une évaluation médicale ou encore d'être pris en charge par le système de justice.
- Ainsi, il est souhaité, par ce financement, de bonifier les services de proximité en dépendance en créant une équipe multidisciplinaire associée à l'ÉSIL pour offrir des services intégrés à la clientèle. De plus, le financement communautaire permettra d'améliorer l'intervention en lien avec l'accueil dans les ressources pour les personnes en situation d'itinérance, ayant une problématique de dépendance, qui a normalement un accès limité aux ressources d'hébergement d'urgence et transitoire.

Mesure 5.3 : montant octroyé de 1 418 158 \$

- Dans le cadre de cette mesure, il a été convenu que l'offre de services en accompagnement des personnes en logement transitoire et permanent serait assumée par des organismes communautaires considérant leur importance dans la communauté et leur expertise d'intervention en SRA. Cela a également permis d'augmenter cette offre de services. À ce montant est intégré 12 fois 2 500 \$, soit l'élaboration de trousse de départ pour l'accès et l'arrivée en logement pour chaque *Programme de supplément de loyer d'urgence* disponible pour l'année 2021-2022.

Mesures 6.1 et 6.2 : montant octroyé de 1 443 500 \$

- Ce financement a permis le soutien du continuum d'hébergement d'urgence et de transition ainsi que la consolidation des services d'hébergement d'urgence et de transition pour les femmes.
- La totalité de la somme réservée pour la première année a été distribuée en parts égales aux deux organismes d'hébergement d'urgence et transitoire ayant comme offre de services l'accès à un dortoir et à des chambres d'hébergement transitoire. Aussi, la mission de ces deux ressources permet d'assurer tant le soutien et l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance chronique que d'autres groupes touchés par d'autres types d'itinérance, dont les femmes et les personnes autochtones.
- Ce montant est essentiellement réservé pour les RHU de la région.

Mesure 6.3 : montant octroyé de 965 483 \$

- Cette mesure a pour objectif la consolidation des services de proximité en itinérance.
- Par ce financement, la bonification de ÉSIL a été privilégiée. Cette équipe, qui est déjà bien active depuis plus de cinq ans au sein du CISSS de Lanaudière, verra le nombre d'intervenants passer de deux à six, dont un professionnel répondant, un coordonnateur interprofessionnel, ainsi que des intervenants professionnels supplémentaires.

Mesure 7.1 :

- Cette mesure vise le soutien du développement de services de fiducie volontaire.
- Celle-ci n'est pas financée dans la région via le PAII 2021-2026. Toutefois, le CISSS de Lanaudière sera en mesure de soutenir les projets dans le but de stabiliser la situation financière des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Mesure 10.1 :

- Cette mesure vise la réalisation des projets permettant de réduire l'itinérance des Premières Nations et des Inuits.
- Cette mesure n'est pas financée dans notre région par le PAII 2021-2026. Néanmoins, un engagement a été pris avec les partenaires du milieu dans le but de promouvoir les meilleures pratiques et de s'assurer qu'elles soient incluses dans toutes les offres de service.

Mesure 12.1 : montant octroyé de 45 700 \$

- Ce financement vise à contribuer à la mise en œuvre des bonnes pratiques en dépendance et en itinérance ainsi que la formation des intervenants.
- Ce montant sera administré par les représentants de la TAPIL afin d'assurer un *leadership* quant aux besoins de formation pour l'ensemble des intervenants en itinérance de la région. De plus, ceux-ci s'appuieront sur un plan orientant les cinq années du financement PAII 2021-2026.

Tableau représentant le financement PAII 2021-2026

Répartition du financement



Détails des cibles et les modalités de consultation

Dans le but de répondre aux exigences proposées par le PAII 2021-2026, une participation active des principaux acteurs en itinérance de la région était encouragée, et ce, peu importe leur situation géographique sur le territoire lanadois. La recommandation principale fut de répondre à l'invitation dans le but de permettre une tribune et d'exprimer leur vision des priorités.

Avec les cibles proposées et le type de financement qui accompagne les mesures, la mise en place de trois séquences de rencontres ont été proposées. Chacune des séquences regroupe une série de mesures ayant un objectif connexe :

- Mesures 1.1, 5.2 et 5.3
- Mesures 3.1, 6.3 et 12.1
- Mesures 6.1 et 6.2

Entre le 8 et le 31 mars 2022, trois rencontres virtuelles ont été réalisées par série de mesures. Les invitations ont été partagées auprès des acteurs concernés en soulignant les raisons suivantes motivant leur participation :

- Intérêt à mieux comprendre les mesures financées par le PAII 2021-2026;
- Participation à l'élaboration des balises d'accès et du processus décisionnel qui mèneront aux recommandations des projets soumis tout en assurant la cohérence avec ceux du PAII 2021-2026 et du PARCI 2022-2024;

- Contribution à la poursuite de la démarche ayant pour but de déterminer les priorités régionales (processus débuté dans la première version préliminaire du PARCI);
- Participation des différents acteurs de la communauté à une rencontre afin de créer la possibilité de partage d'idées et éventuellement, celle de créer ou de poursuivre des partenariats.

Autres démarches

Aux structures de travail s'ajoutent d'autres rencontres et démarches qui permettent de compléter l'inclusion de partenaires jouant un rôle significatif dans la prévention et l'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance.

Offices municipaux d'habitation (OMH) et Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

Pour les mesures 1.1 et 5.3, il était primordial de collaborer avec les OMH et la DPJ. Depuis mai 2022, les contacts ont permis d'initier un partenariat dans le but d'atteindre les objectifs visés par le PAII 2021-2026.

Itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRÉ)

Dans l'ensemble du processus d'évolution du présent rapport, un partenariat et une représentation sans distinction géographique, tels que prescrit dans le programme VCS, sont essentiels afin de proposer une vision lanauoise soutenue de tous les partenaires en itinérance de la région. Cette démarche se concrétise par la création d'un sous-comité ICRÉ de la TAPIL ainsi que par différentes rencontres conjointes avec tous les partenaires lanauois interpellés par cet enjeu.

En résumé

Il reste encore plusieurs étapes à réaliser dans la poursuite du déploiement du PAII 2021-2026. Par ailleurs, le CISSS est en mesure de constater que les orientations prioritaires sont en cohérence avec les mesures financées :

- La prévention de l'itinérance chez les moins de 30 ans;
- L'accès à l'intervention à bas seuil aux ressources d'hébergement d'urgence et transitoire;
- Le besoin de créer des partenariats considérant l'étendue du territoire et les missions de chacun;
- L'accès sécuritaire pour les femmes aux ressources d'hébergement d'urgence et transitoire;
- L'amélioration et la bonification de l'accès aux ressources pour les personnes ayant une consommation active.

2.4 Priorités communautaires et régionales et plan d'investissement dans le cadre du programme Vers un chez-soi

Lors des rencontres de consultation du sous-comité de la communauté désignée (CD) et des autres consultations avec l'ensemble des partenaires du territoire Lanaudois (incluant les consultations découlant du PAII au printemps 2022), les priorités régionales ont été définies, et permettent dorénavant d'orienter les travaux et le processus de sélection des projets liés aux financements (VCS régulier 2022-2024, VCS supplémentaire 2022-2024 et PAII 2021-2026) et aux autres orientations dont le CISSS sera en mesure de proposer en matière d'itinérance.

Elles se définissent selon quatre thèmes principaux : le logement social et l'hébergement, l'amélioration et l'accès à des centres de jour et de halte-chaueur, la question du transport ainsi que la formation et l'accès au revenu.

Logement social et hébergement

Dans la région, avec un taux d'inoccupation résidentiel au plus bas (évalué à 0,4 % à Terrebonne⁸), les personnes vulnérables sont aux prises avec de grandes difficultés à se loger. Les coûts de logement deviennent parfois tout simplement impossible à assumer pour les personnes dont le revenu est de dernier recours ou incertain.

La priorité reconnue par les organisations en communauté désignée est rattachée au logement/hébergement qui fait défaut pour favoriser la sortie durable de l'itinérance chronique.

Voici les quatre éléments spécifiques :

- Consolider l'hébergement d'urgence sur le territoire;
- Consolider l'hébergement ou le logement selon l'approche SRA;
- Permettre aux organisations de soutenir le départ en logement et le dépannage transitoire lors de périodes de vulnérabilité;
- Favoriser le développement de logement abordable (30 % du revenu avant impôt) par le déploiement et l'optimisation du modèle en place du PSL.

D'autres types de moyens ont retenu l'attention de ces mêmes organismes tels que la recherche d'activités pouvant être modulées selon la disponibilité des personnes en itinérance ou à risque de le devenir. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la possibilité d'évaluer l'accès à un comptoir de dépannage alimentaire destiné aux personnes qui ne peuvent pas s'y déplacer durant les heures d'ouverture régulières (ex. : distance trop grande pour y accéder, reprise d'un travail qui ne permet pas de s'absenter durant le jour, etc.). Il a également été soulevé l'idée d'une cuisine communautaire ou encore d'un milieu où les personnes peuvent participer à l'apprentissage des activités domestiques et quotidiennes (AVD ou AVQ) qu'elles n'ont pas été en mesure d'apprendre autrement ou de se les réapproprier considérant leur passé d'itinérance (ex. : gestion de budget, préparation des repas, respect d'un horaire, etc.).

⁸ Latour, Guy (2021, 1^{er} mai). Une crise du logement bien réel en région.
INFO LANAUDIÈRE : <https://infolanaudiere.ca/une-crise-du-logement-bien-reelle-en-region/#::~:~:text=Avec%20un%20taux%20d'inoccupation,%C3%A9quilibre%20d'environ%203%25>

Dans l'éventualité où du financement pourrait permettre de développer de nouveaux projets, il y aurait également de l'intérêt pour évaluer la possibilité d'un véhicule de type « café de rue sur quatre roues » qui pourrait se déplacer facilement pour joindre les personnes en situation d'itinérance dans les quartiers ou les milieux qu'elles fréquentent à des moments précis dans la journée (jour, soir, nuit).

Amélioration et accès à des centres de jour et des haltes-chaleur

Les centres de jour, dont les cafés de rue et les haltes-chaleur, pouvant accueillir, principalement l'hiver à toute heure du jour, des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, sont présentement en réflexion. Le contexte de la pandémie a fait ressortir les difficultés d'accès pour ces personnes à de l'eau potable et à des installations sanitaires (ex. : toilettes, douches et équipements pour laver les vêtements). Il importe de développer des moyens afin de soutenir la réponse aux besoins de base de cette population ciblée.

Transport

Le transport demeure un défi considérable pour les personnes à faible revenu et précarise celles qui n'ont pas de moyens d'aller vers les ressources du milieu. Les projets permettant de répondre à ces besoins seront priorisés dans notre calendrier de travail.

Cette problématique persiste dans le temps et elle est au centre des préoccupations pour l'accès aux ressources. La particularité géographique de la région et la disposition des ressources sur le territoire demeurent des éléments dont le rapport de cartographie permettra de préciser les zones de travail.

Formation et accès au revenu

Dans ce même esprit d'échanges, il a été proposé, toujours par les organisations en communauté désignée, de revisiter l'idée d'une « école de rue » pour permettre un développement académique en prenant en considération la situation de précarité face à l'itinérance ou encore comme facteur de motivation pour les personnes ciblées visant une reprise de contact. Pour cette clientèle, il est souvent difficile, voire impossible, de s'inscrire dans une démarche d'accès aux programmes réguliers offerts par les centres de services scolaire (CSS).

Plan d'investissement VCS

Le plan d'investissement VCS sera ajusté au fur et à mesure que les priorités de la communauté évolueront. Le plan d'investissement présente le financement reçu sous les volets de communauté désignée (CD) et capacité communautaire et innovation (CCI) de l'exercice 2022-2023 à 2023-2024 selon chacun des cinq secteurs d'activités proposés.

Voir le tableau à la page suivante. ↓

Financement total alloué pour l'ensemble des activités (\$)		
	2022-2023	2023-2024
Total	1 110 370 \$	1 110 370 \$
Financement alloué par secteur d'activité (%)		
	2022-2023	2023-2024
Services de logement	65 %	65 %
Prévention et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	5 %	5 %
Services de soutien aux personnes desservies	25 %	25 %
Investissements en immobilisation	5 %	5 %
Coordination des ressources et collecte de données	0 %	0 %
Total	100 %	100 %

Plan d'investissement VCS révisé

Lanaudière, comme d'autres régions du Québec, s'est vu octroyer des sommes supplémentaires dans le cadre du programme VCS couvert par les mêmes années que le financement régulier, soit 2022-2023 et 2023-2024. Répondant aux mêmes critères de priorisation, ces sommes additionnelles ont été distribuées par le même appel de projets que le VCS régulier.

Financement total alloué pour l'ensemble du financement supplémentaire (\$)		
	2022-2023	2023-2024
Total	1 111 454 \$	1 098 557 \$

Jusqu'à maintenant, ce sont 13 ententes de projets qui ont été signées entre le CISSS de Lanaudière et les partenaires communautaires en itinérance, via le financement VCS régulier et VCS supplémentaire 2022-2024. D'ici l'automne 2022, un nouvel appel de projets sera fait pour compléter l'attribution du financement VCS supplémentaire et l'évaluation portera sur les mêmes priorités régionales.

2.5 Accès coordonné

L'accès coordonné est un processus systémique concerté et transparent visant à répondre aux besoins des personnes et des familles en situation d'itinérance ou à risque de le devenir de façon équitable en les orientant vers des services et des mesures de soutien offerts par la communauté.

Plus précisément, son rôle consiste à :

- Évaluer et analyser les dossiers des personnes admissibles au mécanisme afin de bien identifier les besoins et le soutien requis;
- Assurer le bon fonctionnement et la liaison entre les partenaires permettant d'améliorer la réponse aux besoins diversifiés des personnes en situation d'itinérance;
- Soutenir l'élaboration d'un plan des services individualisés visant la recherche, l'intégration et le maintien en logement afin d'assurer un meilleur suivi de la clientèle entre les différentes ressources;
- Intervenir dans les situations problématiques nécessitant une intervention rapide des gestionnaires afin de surmonter des obstacles;
- Coordonner les ressources disponibles pour le mécanisme dans la démarche de soutien pour l'intégration en logement;
- Soutenir le jumelage et l'aiguillage vers les logements vacants et vers les ressources communautaires et d'habitation;
- Identifier des solutions ainsi que des moyens temporaires et permanents pour stabiliser la situation d'itinérance;
- Établir des critères de priorisation pour la relocalisation des personnes en situation d'itinérance;
- Développer des outils de suivi communs.

Les objectifs de la mise en place d'un accès coordonné sont de se doter d'outils et de processus :

- Permettant d'améliorer l'accès aux services, notamment ceux associés à l'obtention d'un hébergement et d'un logement;
- Permettant de s'assurer que les bons services soient offerts par les bons fournisseurs aux bonnes personnes, en temps opportun, et ce, dans un souci d'efficacité;
- Fondés sur la connaissance des besoins des personnes desservies ainsi que sur la concertation des acteurs de la communauté.

Afin de réduire l'itinérance chronique dans la communauté ainsi que les nouvelles entrées et les retours à l'itinérance, le gouvernement du Canada propose un modèle d'accès coordonné selon un système qui comprend :

- Un ou des points d'accès communautaires centralisés ou non;
- Le triage;
- L'évaluation plus détaillée à l'aide d'outils communs;
- La priorisation;
- L'aiguillage vers des ressources de logement, d'hébergement et/ou des services de soutien;
- Un inventaire centralisé des ressources de logement.

Voici les étapes qui mèneront à l'établissement de l'accès coordonné pour la communauté désignée de Lanaudière :

Étapes	Échéancier	Statut
Consultations et réflexions sur le modèle d'accès coordonné pour Lanaudière – mise à jour des ressources (annexe 1)	Mars à juillet 2022	En cours
Première discussion sur la structure de gouvernance de l'accès coordonné suivant les recommandations du rapport de cartographie (août 2022)	Automne 2022	À venir
Mise en place du mécanisme de coordination d'accès au logement	Automne 2022	À venir
Recensement des outils de gestion de l'information	Automne 2022	À venir
Mise en œuvre des mécanismes de l'accès coordonné (communication et suivis)	Janvier 2023	À venir
Maintien et amélioration du système	Après janvier 2023	À venir

Définition de l'itinérance qui soutient les principes de l'accès coordonné

Les recommandations qui seront formulées dans le rapport de cartographie permettront de préciser la définition de l'itinérance que les partenaires soutiennent dans l'ensemble de démarches lanaudoises. Il est tout de même pertinent, à ce point-ci, de s'appuyer sur la définition proposée dans le rapport de la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* : « ... l'absence ou l'impossibilité d'avoir un « chez-soi », un lieu où l'on se sent bien et protégé, un lieu à soi, reconnu par les autres, où l'on retourne pour se reposer et pour se retrouver dans l'intimité. Ce lieu, c'est le domicile. Ne pas avoir de domicile, être sans adresse fixe ou dans des conditions de logement très instables, c'est être sans lieu à soi, sans chez-soi »⁹.

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie... »¹⁰.

« La durée et la fréquence des épisodes d'itinérance peuvent varier selon les personnes et selon les facteurs qui les ont conduites à l'itinérance. Errance dans les espaces publics et vie dans la rue, recours à l'hébergement d'urgence, instabilité résidentielle chronique, « squattage » ou vie dans des espaces inappropriés ou insalubres, bref, un recours à des espaces non résidentiels pour se loger. Au-delà de ces situations d'itinérance visibles, où l'absence d'un « chez-soi » est manifeste, certaines situations moins visibles présentent des risques élevés, voire imminents, de basculer dans l'itinérance. L'absence d'un chez-soi n'est pas un phénomène homogène. On distingue généralement trois types d'itinérance : situationnelle, cyclique et chronique. Bien que ces descriptions soient centrées sur la stabilité résidentielle, elles permettent d'en expliquer les nuances en matière d'intensité ou de fréquence »¹⁰.

⁹ MSSS (2014). ENSEMBLE POUR ÉVITER LA RUE ET S'EN SORTIR. Politique nationale de lutte à l'itinérance. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf> p. 29

¹⁰ MSSS (2014). ENSEMBLE POUR ÉVITER LA RUE ET S'EN SORTIR. Politique nationale de lutte à l'itinérance. Repéré à : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-846-03F.pdf> p. 30

Mise à jour de l'évolution du déploiement de l'accès coordonné dans Lanaudière

Durant les phases de concrétisation du projet de l'AC, une mise à jour permettra la validation du processus et des étapes menant à son plein déploiement.

2.6 Résultats régionaux

Indicateurs de suivi

Connus :

- Modalités d'accès et reddition de comptes du financement du VCS régulier 2022-2024
- Modalités d'accès et reddition de comptes du financement du VCS supplémentaire 2022-2024
- Modalités d'accès et reddition de comptes du financement du PAII 2021-2026
- Priorités régionales

À venir :

- Accès coordonné (une fois déployé – hiver 2023);
- Autres selon les possibilités de financement éventuel (non déterminé à ce jour).

Tableau 1

Résultats à l'échelle communautaire

Ces résultats se veulent en lien direct avec l'approche communautaire axée sur les résultats qui constitue un levier faisant en sorte que les partenaires au sein d'une même communauté désignée puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en matière de prévention et de réduction de l'itinérance. Ils sont ici définis par les axes et les actions tels que proposés dans le PAII 2021-2026.

Communauté désignée (CD) Survol des résultats à l'échelle communautaire Itinérance en communauté rurale éloignée (ICRÉ)			
Survol des résultats proposés (échantillon des résultats attendus des projets financés VCS 2022-2024)			
Axes	Actions	Résultats (CD)	Résultats (ICRÉ)
Prévention Accompagnement Intersectorialité	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes vulnérables • Sorties d'établissement • Sensibilisation • Logements • Soins et services sociaux • Dialogues intersectoriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Viser un objectif de placement en logement de 40 % des personnes hébergées en chambre de transition (adultes et jeunes). • Préconiser la prévention et l'accompagnement chez les jeunes 18-25 ans vivant en situation d'itinérance chronique ou épisodique, majoritairement marginalisés, en situation de rupture familiale et sociale par l'accès à 5 places en appartements supervisés. • Réduire l'itinérance chez les jeunes 18-30 ans par l'intervention de type SRA et autres. Objectif : 200 jeunes. • Maintenir en logement, par un soutien favorisant la stabilité résidentielle, auprès de 260 personnes annuellement. • Favoriser annuellement le retour en logement de 300 personnes se trouvant en situation d'itinérance chronique, tout en poursuivant les interventions auprès des usagers en situation d'itinérance chronique. • Assurer un continuum de soutien avec les différentes équipes de proximité des organismes communautaires et du CISSS. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir un suivi post-hébergement à 50 jeunes âgés entre 12 et 22ans. • Agir en prévention pour réduire l'exode chez les jeunes 18-30 ans vers les grands centres urbains. Quelques 30 jeunes seront accompagnés vers des ressources externes appropriées en fonction de leurs besoins (logement, légal, médical, autre). • Offrir un soutien à plus de 400 personnes visant une orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges. • Offrir plus de 400 interventions dans le but de prévenir et de réduire l'itinérance. • Fournir un suivi post-hébergement de soutien dans le développement de l'autonomie de la clientèle ciblée, assurer une transition et une stabilité en logement et favoriser l'intégration sociale et économique afin de prévenir l'itinérance chez les jeunes 18-30 ans. Objectif : 120 jeunes sur une base individuelle ou collective.

Tableau 2

Information contextuelle et historique

Ce deuxième tableau met en relief les actions prises et les résultats découlant du *Plan d'action du comité régional en itinérance de Lanaudière 2015-2020*. La démonstration de l'évolution des résultats permet d'offrir un survol de la continuité dans la mise à jour des priorités établies historiquement.

Information contextuelle du Plan d'action 2015-2020 du CRIL		Soutenir une vision de l'évolution des priorités
Axes	Actions prises	Résultats
Intersectorialité Accompagnement	Prévenir le passage à la rue des personnes évincées de leur logement en travaillant avec l'ensemble des partenaires.	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Participation aux travaux de définition des orientations nationales. Présence d'un représentant de Lanaudière au comité d'expert du MSSS.
	Améliorer l'accès aux services d'hébergement d'urgence et d'hébergement transitoire et s'assurer que ces ressources contribuent à sortir les gens de la rue.	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> Déploiement d'une équipe spécialisée en itinérance. Consolidation du financement pour le dortoir au nord de Lanaudière. En continu : <ul style="list-style-type: none"> Actualisation dans le cadre du SRA Sud et dans les interventions de l'équipe itinérance du CISSS.
	Réserver des unités de la programmation 2014-2015 du programme AccèsLogis Québec et au moins 10 % des unités de chaque programmation de 2015 à 2020 pour les personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que pour les clientèles souffrant de troubles mentaux.	En cours
	Accroître l'utilisation du supplément au loyer pour venir en aide aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi qu'aux personnes souffrant de troubles mentaux.	En continu : <ul style="list-style-type: none"> Présentation d'Emploi-Québec au CRIL et diffusion de l'information par les organismes de la TAPIL. Démarches de concertation en cours avec les partenaires dans le but de faire des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'ajouter l'indicateur itinérance sur les grilles de pointage des demandes pour les OMH.

Suite du Tableau 2 à la page suivante. ↓

Information contextuelle et historique

Information contextuelle du Plan d'action 2015-2020 du CRIL Soutenir une vision de l'évolution des priorités		
Axes	Actions prises	Résultats
Intersectorialité Accompagnement	Offrir un soutien à la mise en œuvre de l'approche « logement d'abord » auprès des personnes à qui cette formule convient le mieux, et ce, de façon intégrée, en offrant un accompagnement dans le milieu de vie des personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur réintégration et leur maintien en logement. Offrir un soutien d'une « équipe logement » accompagnant notamment les propriétaires de logements privés qui consentent à accueillir des personnes en situation d'itinérance.	En continu et en réévaluation : <ul style="list-style-type: none"> • Objectifs dépassés pour la période. • 50 propriétaires impliqués dans la continuité des services SRA.
	Développer et consolider les équipes de soutien d'intensité variable (SIV) et de suivi intensif dans le milieu (SIM) pour les personnes ayant des troubles mentaux graves.	En continu : <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration en cours entre l'équipe itinérance et le SIV de l'établissement et le SIV communautaire afin de soutenir les personnes itinérantes présentant une problématique de santé mentale et faciliter l'accès aux soins.
	Faciliter la démarche des personnes en situation d'itinérance pour obtenir une carte d'assurance maladie par la mise en place d'un processus allégé dans certains établissements offrant le service d'authentification.	Réalisé
	Désigner une personne-ressource responsable du dossier itinérance pour le CISSS afin d'assurer une meilleure coordination et une continuité des services, de simplifier le partage de l'information clinique et l'établissement d'un lien de confiance entre le personnel et la clientèle.	Réalisé : <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau est arrimé en trois concertations opérationnelles, tactiques et stratégiques.
	Rappeler l'attente du MSSS envers les établissements de tenir compte de la situation particulière des personnes itinérantes ayant une déficience et leur accorder un niveau de priorité d'urgence en conformité avec le plan d'accès.	En continu : <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration entre l'équipe itinérance et les intervenants des services DI-TSA-DP. • Déploiement des outils de repérage/détection du MSSS et des bonnes pratiques en itinérance. • Collaboration régulière entre les intervenants de l'équipe itinérance et les organismes communautaires.

En lien avec les résultats devant faire l'objet d'un suivi au niveau national, l'ambition du PARCI est de mettre de l'avant les recommandations faites par l'entente Canada-Québec, en priorisant la continuité par la poursuite des mécanismes de suivi avec lesquels le CISSS de Lanaudière oriente ses partenariats, dont celui avec l'équipe de surveillance de la DSPublique de Lanaudière.

Les indicateurs proposés de l'entente sont :

- Une réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année;
- Un recul du nombre global de personnes en situation d'itinérance (pendant au moins un jour) dans l'ensemble de la communauté au cours de l'année;
- Une baisse du nombre de personnes en situation d'itinérance pour la première fois au cours de l'année;
- Une diminution du nombre de personnes logées qui retournent en situation d'itinérance au cours de l'année;
- Des résultats régionaux et des travaux réalisés dans la mise en œuvre de l'accès coordonné (forme et précisions à venir selon le MSSS).

Conclusion

Cette planification communautaire s'avère une étape cohérente vers une planification intégrée qui veillera à actualiser le PAII. La réponse en matière de prévention et de lutte à l'itinérance trouve son sens au sein des collaborations que s'exercent à entretenir de multiples partenaires. La région de Lanaudière a œuvré en ce sens en s'impliquant avec énergie et détermination afin de répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance.

L'environnement régional et intersectoriel s'efforce avec dynamisme à enrichir l'accès, les pratiques et l'expertise touchant l'itinérance. Nous pouvons, ensemble, témoigner des apprentissages, des enjeux et des perspectives pris en compte dans les travaux du dénombrement de 2018. Nous avons vu évoluer les défis depuis la participation à la recherche pour le portrait de l'itinérance au Québec de septembre 2019 et la consultation régionale, en février 2020, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action interministériel.

Le *Plan d'action communautaire en itinérance de Lanaudière 2014-2019* avait comme thème « Une collectivité engagée pour le bien-être de sa communauté », le PAII 2021-2026 a comme titre « S'allier devant l'itinérance », et le PAISM 2022-2026 est intitulé « S'unir pour un mieux-être collectif ». Ces titres parlent tous d'unions et de collaborations. Nous pouvons affirmer que nous incarnons l'exemple à suivre. Le parcours lanauois est enrichi des valeurs d'écoute, de collaboration et de partenariat.

Nous vous remercions sincèrement de vous intéresser à la réalité lanauoise.

Liste des ressources d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

Personnes « dans la rue » sans logement présentement	
Personnes en situation de crise, besoin de contrôler la crise, éviter l'hospitalisation	Services de crise de Lanaudière <ul style="list-style-type: none"> • 8 places à Rawdon et 8 places à Repentigny • Téléphone : 1 800 436-0966
Personnes de 18 ans et plus qui cherchent un toit seulement pour la nuit	HUL - Refuge d'urgence (Joliette) <ul style="list-style-type: none"> • 9 places • Téléphone : 450 753-7735 HUTTE (Terrebonne) <ul style="list-style-type: none"> • 6 places au dortoir et 24 places à la halte-chaueur • Téléphone : 450 471-4664
Hébergement adulte – hommes ou femmes de 30 ans et plus	HUL (Joliette) <ul style="list-style-type: none"> • 11 places • Téléphone : 450 753-7735 HUTTE (Terrebonne) <ul style="list-style-type: none"> • 42 places • Téléphone : 450 471-4664
Personnes qui vivent avec une problématique de santé mentale (diagnostic ou pas)	Habitat Jeunesse (Mascouche) 18-30 ans <ul style="list-style-type: none"> • 9 places • Téléphone : 450 474-4938 Vaisseau d'Or (Terrebonne) 18 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 492-1119 Maison L'intersection (Joliette) 18 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> • 7 à 8 chambres • Téléphone : 450 752-6570 Propulsion Lanaudière (Joliette) 18 ans et plus <ul style="list-style-type: none"> • 16 logements supervisés et 23 OMH • Téléphone : 450 752-6570
Jeunes, hommes ou femmes, de 18 à 30 ans	Roland-Gauvreau (Joliette) <ul style="list-style-type: none"> • 9 à 12 places • Téléphone : 450 759-2114 Chaumière Jeunesse (Rawdon) <ul style="list-style-type: none"> • 7 à 9 places • Téléphone : 450 834-2517 Le Diapason (Mascouche) 18 à 20 ans <ul style="list-style-type: none"> • 5 logements supervisés • Téléphone : 450 477-6201 HUTTE (Terrebonne) <ul style="list-style-type: none"> • 42 places • Téléphone : 450 471-4664

Personnes « dans la rue » sans logement présentement	
Pères en difficulté avec enfant(s)	<p>Maison Oxygène Joliette-Lanaudière</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 places • 18 lits (6 pères et 12 enfants) • Téléphone : 450 591-2617 <p>Maison Oxygène L'Assomption</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 lits (4 pères et 10 enfants) • Téléphone : 450 591-2617
Mères monoparentales avec enfant(s) avec un projet de retour aux études ou au travail	<p>Maison Pauline Bonin (Joliette)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 logements • Âge des enfants : 3 ans maximum • Téléphone : 450 752-6730
Mères avec enfant(s) en situation de vulnérabilité	<p>Refuge pour L</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 à 8 places (en création)

Personnes qui résident dans un logement inadéquat « à risque de tomber dans la rue »	
Femmes vivant une situation de violence conjugale	<p>Maison La Traverse (Joliette)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 places • Téléphone : 450 759-5882 <p>Regard en Elle (Repentigny)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 16 places • Téléphone : 450 582-6000 <p>Regroup'elles (Terrebonne – Mascouche)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les formes de violence • Téléphone : 450 964-4404 <p>Refuge pour L</p> <ul style="list-style-type: none"> • 7 à 8 places (en création)
Prévention de la perte de logement – hommes ou femmes de 18 ans et plus	<p>HUTTE équipe SRA (préventif)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 471-4664
Hausse de loyer injustifiée, réparations à faire (insalubrité), propriétaire violent, intrusif, etc.	<p>Action logement Lanaudière, défense des droits des locataires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 394-1778
Hommes ou femmes vivant avec une problématique de santé mentale (diagnostic ou pas)	<p>Résidents du nord de Lanaudière : Propulsion Lanaudière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 752-6570
Soutien à la recherche de logement ou soutien au maintien dans son logement	<p>Résidents du sud de Lanaudière : Habitat Jeunesse 18-30 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 474-4938

Ressources d'hébergement

Personnes qui résident dans un logement inadéquat « à risque de tomber dans la rue »	
Loyer surpassant les capacités financières Aide pour se trouver un logement	OMH Sud <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 471-9424, poste 224 OMH Joliette (en démarche) <ul style="list-style-type: none"> • Association coopérative d'économie familiale, aide budget, dettes, etc. • Téléphone : 450 756-1333
Perte d'autonomie liée à un handicap physique	Maisons d'à côté <ul style="list-style-type: none"> • Trio-Logis • Téléphone : 438 863-9323
Perte d'autonomie en lien avec le vieillissement	Faire une demande à l'équipe du soutien à l'autonomie de la personne âgée du CISSS <ul style="list-style-type: none"> • Via le 811

Jeunes de 17 ans et moins	
Sud de Lanaudière	Diapason <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 477-6201
Nord de Lanaudière	Accueil Jeunesse <ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 450 759-4610
Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphone : 1 800 665-1414